

Y A-T-IL UN RAPPORT ENTRE JUSTICE FRANÇAISE ET TRADITIONS AFRICAINES ?



Ce qui est considéré comme un mode de règlement moderne des litiges, adapté aussi bien au litige commercial, civil que pénal, trouve en réalité sa source dans la justice traditionnelle africaine !

En effet, les africains ont toujours préféré le règlement amiable de différends au procès judiciaire. Avant la colonisation (et même aujourd'hui encore), les sociétés africaines fonctionnaient en termes de communauté à échelle variable : famille (parents, enfants, oncles, tantes, cousins germains, grands-parents...), tribus, clan, village, royaume, voire empire. Les différends étaient réglés au sein de ces communautés par un comité de sages choisi généralement parmi les plus âgés du groupe.

CE MODE PACIFIQUE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS EST REPRIS PAR LE DROIT MODERNE SOUS LA FORME DU RÈGLEMENT AMIABLE, DE LA MÉDIATION, DE L'ARBITRAGE.

L'audience avait lieu de jour, à l'ombre d'un grand arbre appelé « Baobab ». Les cas les plus graves étaient traités de nuit afin de permettre aux sages d'être inspirés dans leur jugement par les esprits des ancêtres et des divinités.

Les antagonistes devaient discuter et, avec le concours des sages, aboutir à une solution pacifiste qui à la fois satisfait les intérêts de chacun et maintiendrait la cohésion du groupe. À l'issue de la séance, les belligérants devaient boire chacun dans la mêmealebasse de bière de miel (cas des Bariba de l'ancien royaume du Danhomey, actuel Bénin), pour sceller leur réconciliation et marquer la fin du conflit.

Ce mode pacifique de règlement des différends est repris aujourd'hui par le droit moderne sous la forme du règlement amiable, de la médiation, de l'arbitrage.

Par Sylvie Bissaloue, doctorante au Centre de droit économique ([CDE](#)).

D'OÙ VIENT LA P'TITE QUESTION ?

La Cellule de culture scientifique et technique (Direction de la Recherche et de la Valorisation) a collaboré avec 20 chercheur.e.s d'Aix-Marseille Université pour répondre de manière simple à 20 questions du quotidien.

Ces réponses ont été publiées dans la rubrique «La p'tite question du mois» de la lettre AMU et «Explique-moi pourquoi» dans La Provence. D'autres petites questions sont à venir, en vidéo, cette fois.